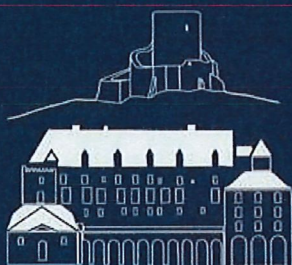


CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2024 -28 du 6 décembre 2024

Objet : Autorisation donnée à la Présidente de recruter un Directeur par interim et d'en négocier le contrat de travail

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 novembre 2024.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat
Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère
Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Thomas Vatel
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Déborah Israel, Edwina Etoire-Manika,
Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
(pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- L'approbation, par le Conseil d'Administration, de la mise en place d'un intérim de direction,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

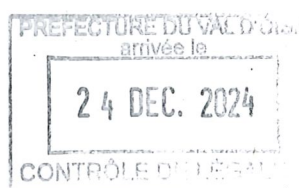
VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, autorise la Présidente Madame Patricia José, à recruter un directeur par intérim et à négocier le contrat de travail associé, en application de la délibération n°2024-27.

Abstentions : 0

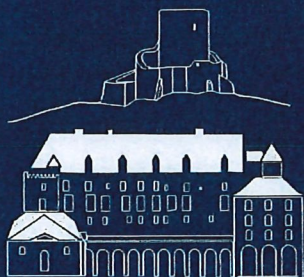
Votes contre : 0

Votes pour : 15



Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



ANNEXE à la Délibération n° 2024-27 du 6 décembre 2024

Considérant la fin du projet de Direction liée au terme au 31 décembre 2024 du mandat de Direction,

Considérant que la procédure de recrutement a été infructueuse et qu'elle a été relancée,

Considérant la nécessité de continuité de service de l'établissement en attendant le recrutement de la future direction,

Par la présente,

La Présidente du Conseil d'Administration confie à une personne désignée pour assurer la direction par intérim, la responsabilité générale du fonctionnement de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon ainsi que l'autorité dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses activités. À cet effet, cette personne exercera l'ensemble des attributions visées à l'article 10 des statuts de l'EPCC, notamment :

- Être ordonnateur des recettes et des dépenses de l'Etablissement. Elle administre les régies de recettes et d'avances en application des délibérations du Conseil d'Administration et sur avis conforme du comptable public ;
- Préparer le budget, ses décisions modificatives et en assurer l'exécution ;
- Assurer la direction de l'ensemble des services ;
- Passer tous les actes, contrats et marchés dans les conditions définies par le Conseil d'Administration ;
- Représenter l'Etablissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- Recruter et nommer aux emplois de l'établissement ;
- Participer au Conseil d'administration avec voix consultative, sauf lorsqu'elle est personnellement concernée par l'affaire en discussion.

La personne désignée devra, dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle Direction, assurer la continuité de la programmation culturelle établie par la précédente Direction, et ce, dans le cadre budgétaire voté par le Conseil d'Administration lors des votes des budgets prévisionnels et des décisions modificatives afférentes.

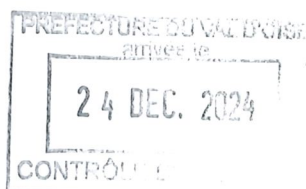
Pour l'exercice de ses attributions et pour la gestion courante de l'Etablissement, cette personne pourra déléguer sa signature par écrit à un ou plusieurs chefs de service placés sous son autorité.

De plus, pendant cette période d'intérim et en soutien à la Direction, la gouvernance de l'Etablissement sera renforcée par un comité technique de suivi de l'activité composé de :

- la Présidente du Conseil d'administration
- 1 représentant de l'Etat
- 1 représentant du PNR du Vexin français
- 1 représentant de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
- 1 représentant de la Commune de La Roche-Guyon

Ce comité technique se réunira sur présentation d'un ordre du jour et aura pour rôle d'être un endroit d'accompagnement à la prise de décision sur l'activité et le fonctionnement de l'établissement.

Cette mission d'interim de direction ne pourra être supérieure à une durée de 6 mois. Cette durée pourra être renouvelée et/ou modifiée, par vote du Conseil d'Administration, en cas de carence dans le recrutement de la future Direction et dans le respect du contrat de travail de la personne désignée pour assurer l'intérim.



Mme Patricia José
Présidente du Conseil d'Administration
de l'EPCC